

Résumé des principales décisions du plénum du Conseil général du 12 octobre 2021

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2021**

Le procès-verbal du 15 juin est **accepté** par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

2. **Examen et vote du message du Conseil Municipal au Conseil Général concernant la modification partielle du RCCZ, Secteur de l'Ancienne voirie, Champsec**

L'entrée en matière est **acceptée** par 55 oui, 0 non et 0 abstention.

Cette modification est partielle, car le seul élément modifié est l'accès au secteur artisanal. Celui-ci devrait prendre la forme d'une contre-allée, parallèle à la route principale et gérée par une sortie directe sur celle-ci. Or ce projet a été reporté par décision du service de la mobilité (SDM). Dès lors l'accès doit se faire par l'intérieur du quartier (route de Chippis) par circulation à double sens et n'impactera pas la route sud (route du Manège) qui sera dévolue à l'accès aux îlots d'habitations et à la mobilité douce avec passage sous-voie.

Le message est **accepté** par 54 oui, 0 non et 0 abstention

3. **Examen et vote du message du Conseil Municipal au Conseil Général concernant la modification partielle du PAZ Uvrier Ouest : secteur sud, au lieu-dit "Bellini"**

L'entrée en matière est **acceptée** par 56 oui, 0 non et 0 abstention.

Dans cette modification il est important de rappeler que l'on parle uniquement du secteur sud de la zone réservée. Le passage à une zone agricole permet d'une part d'augmenter les surfaces d'assolement et d'autre part de rassembler les développements industriels dans des secteurs dévolus à cet effet (nouveau secteur industriel des Îles). Etant donné que le secteur Bellini était en zone d'équipement différé et déjà utilisé à des fins agricoles, la modification de zone paraît opportune avec un effet limité

Le message est **accepté** par 55 oui, 0 non et 0 abstention

4. **Examen et vote du postulat pour la mise en place d'un "plan canopée"**

Le postulat demande à la ville de réaliser un plan canopée dont les axes principaux sont notamment :

- Pérenniser et développer le patrimoine arboré
- Favoriser le bien-être et la mobilisation des citoyens
- Fédérer les professionnels autour du plan canopée
- Améliorer la connaissance et développer de nouvelles compétences

Le postulat est **accepté** par 42 oui, 9 non et 5 abstentions

5. Examen et vote de la motion pour la publication des votes nominatifs

La motion souhaite, comme ce qui se fait au parlement national, augmenter la transparence de notre conseil en introduisant la notion de vote nominatif dans le règlement du Conseil général.

La motion est **acceptée** par 45 oui, 7 non et 4 abstentions

6. Examen et vote du postulat pour un horaire continu

Ce postulat demande la mise en place d'un projet pilote concentré sur l'un des sites des CO régionaux de Sion afin d'examiner l'impact d'un horaire continu dans les classes de 9H à 11H.

Le postulat est **accepté** par 49 oui, 0 non et 7 abstentions

7. Réponse de la Municipalité au postulat visant à favoriser un abaissement à 30km/h entre 22h et 6h du matin sur certains tronçons du territoire communal

En réponse au postulat la Ville a décidé de réaliser des tests d'une durée de 2 à 3 mois en réduisant la vitesse à 30km/h de 21h à 6h du matin sur la route du Rawyl et la rue des Casernes (section ouest).

De plus la Municipalité a décidé d'aller plus loin et de limiter à 30km/h certaines routes du centre-ville notamment :

- la partie Est de l'avenue du PetitChasseur
- la partie Est de la rue de Lausanne
- la partie ouest de la rue de Loèche
- la rue des Cèdres
- l'avenue Ritz
- l'avenue de la Gare
- la rue des Mayennets
- la rue des Creusets

La mise à l'enquête se fera en novembre 2021 pour une mise en exécution en début 2022.

8. Réponse de la motion pour soumettre au Conseil Général la convention liant la commune de Sion et l'Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance (ASLAE)

Le Conseil municipal propose de présenter l'ASLAE de manière détaillée au Conseil général. A cette occasion, la convention sera soumise au vote en application de l'article 114, alinéa 2 de la loi sur les communes.

9. Réponse interpellation du groupe des Verts sur le développement futur de l'aéroport sédunois

Cette interpellation exprime l'inquiétude du groupe des Verts quant aux nuisances générées par l'aéroport (pollution atmosphérique, sonore et visuelle). Elle demande à la Municipalité si nos autorités auront encore une influence en cas de cantonalisation et quelles mesures seront entreprises pour diminuer la production de CO2 engendré par l'aéroport.

La Municipalité apporte les réponses suivantes :

- Si la nouvelle loi sur les transports prévoit que le Canton assumera 70% des charges de fonctionnement et d'investissements. La Ville subira donc une perte d'influence en cas de cantonalisation car celui qui paie commande.
- La Ville souhaite garder la maîtrise du foncier en concédant des droits de superficie (DSDP). Elle aura la possibilité de prendre une participation quand la société d'exploitation prendra forme.

- L'aéroport de Sion est une infrastructure de transport, comme une route, l'exploitant ne peut pas imposer le type d'aéronef qui le pratique. Il faut rappeler que l'aéronautique est de compétence fédérale. La Municipalité peut, tout au plus, relayer les interrogations aux élus fédéraux.
- Le progrès technologique apportera beaucoup de réponses aux inquiétudes. Si l'électrification de la mobilité terrestre avance à une allure fulgurante, les modes de propulsion alternatifs pour les avions nécessiteront un peu plus de temps.

10. Information PRVC par M. le conseiller Stéphane Haefliger

- Au courant 2020, la PRVC a traité 6'312 appels. Le taux d'infraction s'élève à 5,2%.
- 413 classes ont été instruites par la PRVC, soit environ 10'000 enfants

11. Informations de la Municipalité

- L'antenne valaisanne de l'EPFL est très dynamique. Elle compte 400 collaborateurs à Sion
- Telesion travaille toujours sur une variante de transport public en vue d'un financement par la Confédération et le Canton
- La Municipalité a la volonté de continuer le processus participatif dans le projet Ronquoz 21
- Le bâtiment de l'OSEO a été inauguré à Châteauneuf ainsi que la maison de quartier les Scorpions
- Le contrôle des participants à la patrouille des glaciers se fera probablement à Sion
- La première pierre de la salle de congrès/concert a été posée. Elle sera à disposition en 2024
- Sion participera à l'exposition nationale itinérante en 2028, projet mis sur pied par les 10 villes les plus grandes de Suisse
- Le service des affaires sociales note une légère augmentation du nombre de dossiers de personnes sans ressources par rapport à l'année dernière
- Le chauffage à distance progresse : le passage sous le Rhône est réalisé. Les oppositions du WWF sont levées, la passerelle pour franchir la Borgne peut donc être construite